

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation des procès-verbaux des Conseil Municipaux des 22 mars et 12 avril 2021,
- 2- Révision des loyers au 1er juillet 2021,
- 3- Syndicat Départemental d'Energie (SDE) – Fourniture et pose de 3 prises de courant,
- 4- Travaux divers – Présentation et validation devis,
- 5- Travaux divers de voirie 2021 – Présentation et validation devis,
- 6- Réalisation d'un ouvrage de franchissement au lieu-dit Kerbers – Présentation devis,
- 7- Achat d'un désherbeur rotatif pour les services techniques – Validation devis,
- 8- Achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes – Présentation devis,
- 9- Elections départementales et régionales –20 et 27 juin 2021,

1- **Approbation des procès-verbaux des Conseil Municipaux des 22 mars et 12 avril 2021**

**Validation du conseil**

2- **Révision des loyers au 1er juillet 2021**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de délibérer sur la révision des loyers, comme chaque année. Monsieur le Maire propose de maintenir les loyers et de ne pas les augmenter.

**Accord du conseil**

3- **Syndicat Départemental d'Energie (SDE) – Fourniture et pose de 3 prises de courant**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :**

**Le projet d'éclairage public concernant la fourniture et la pose de 3 prises de courant (Guirlandes) « Rue du Leff » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 702.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).**

**Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 422.50 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.**

**Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.**

**Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.**

#### **4- Travaux divers – Présentation et validation devis**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Erwan LANCIEN, 1er Adjoint en charge des Travaux, afin de présenter les différents dossiers étudiés lors de la dernière commission travaux du 11 mai 2021.

##### **➤ Eglise – Réfection joints – Présentation devis**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise MACONNERIE LE GOFF de Goudelin pour un montant HT de 4 560.00 € pour effectuer les travaux de réfection des joints de l'église Saint Guy.

##### **➤ Salle du conseil municipal – Présentation devis**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Regard Pluriel de Lanvollon pour :

- procéder à la réfection du revêtement de sol pour un montant HT de 5 323.18 €,
- effectuer la peinture de la salle pour un montant HT de 3 598.63 €,
- poser des stores dans la salle pour un montant HT de 830.40 €.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ces travaux sont subventionnés par le Département au titre du plan de relance.

##### **➤ Stade de football – Présentation devis**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Bretagne Sport de Trégomeur pour :

- l'achat d'une paire de but et de deux abris de touche pour un montant HT de 2 723.33 €,
- l'acquisition d'une clôture pare-ballons pour un montant HT de 2 791.66 €,
- l'achat d'un filet pour un montant HT de 1 541.66 €.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ces investissements sont subventionnés par le Département au titre du plan de relance.

##### **➤ Salle des fêtes – Acquisition de tables – Présentation devis**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Brunner de Saint-Avé pour un montant HT de 9 748.80 € pour l'acquisition de 20 nouvelles tables de 6 personnes à la salle des fêtes. Il est également décidé de retenir la variante « Option assemblage » d'un montant HT de 11.57 € par table.

##### **➤ Salle des fêtes – Création d'un local de stockage – Présentation devis**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise LML de Lanvollon pour un montant HT de 3 765.00 € pour les travaux de maçonnerie afin de créer un local de stockage à la salle des fêtes.

##### **➤ Salle des fêtes – Réfection de la scène – Présentation devis**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Menuiserie Boizard de Gommenec'h pour un montant HT de 3 760.80 € pour la réfection de la scène à la salle des fêtes.

Monsieur Stéphane BOIZARD, Conseiller Municipal, ne prend pas part au vote.

##### **➤ Logement communal – Reprise de charpente – Présentation devis**

Le conseil municipal décide de retenir :

- l'entreprise Le Cain de Lanvollon pour un montant HT de 5 550.00 € pour les travaux de couverture,
- l'entreprise Pastol de Goudelin pour un montant HT de 7 340.00 € pour les travaux de menuiseries.

#### **5- Travaux divers de voirie 2021 – Présentation et validation devis**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel BEAUVERGER, 3<sup>ème</sup> Adjoint en charge de la Voirie, afin de présenter les différents dossiers.

##### **➤ Programme voirie 2021 – Validation estimatif**

Monsieur BEAUVERGER présente l'estimatif reçu de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) pour le programme de voirie 2021.

##### **Programme de voirie 2021 :**

- VC du Runiat au Rest
- VC de Kerbellion Braz
- Atténuation virage à Kergaff
- Impasse Traou Goaziou

**Le conseil municipal décide de valider le programme de voirie 2021 et l'estimatif présenté par l'ADAC.**

### **➤ Travaux voirie au lieu-dit Kerbost – Présentation devis**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Goëlo TP de Kerfot pour un montant HT de 4 550.00 € pour réaliser les travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales au lieu-dit Kerbost.

### **➤ Travaux voirie au lieu-dit Traou An Dour – Présentation devis**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Goëlo TP de Kerfot pour un montant HT de 4 690.00 € pour la mise en place d'une nouvelle barrière de sécurité au lieu-dit Traou an Dour.

### **➤ Travaux voirie au lieu-dit Traou Goaziou – Présentation devis**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Goëlo TP de Kerfot pour un montant HT de 15 000.00 € pour la reprise d'un chemin et de ses réseaux au lieu-dit Traou Goaziou.

## **6- Réalisation d'un ouvrage de franchissement au lieu-dit Kerbers – Présentation devis**

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement au lieu-dit Kerbers, suite aux dégâts causés par une tempête fin 2020.

**Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Meouro de Le Merzer pour un montant HT de 24 050.00 € pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement au lieu-dit Kerbers.**

**Le conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier et pour solliciter les subventions qui pourraient être allouées pour ce type de travaux.**

## **7- Achat d'un désherbeur rotatif pour les services techniques – Validation devis**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'acquérir, pour les services techniques, un désherbeur rotatif au vu de la nouvelle réglementation en vigueur pour l'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire précise que cet achat peut être subventionné à hauteur de 40 % par la Région

**Le conseil municipal décide :**

**➤ de retenir l'entreprise Rennes Motoculture de Lanvollon pour un montant HT de 1 399.00 € l'achat d'une batterie à dos Kubota de type Energy 400,**

**➤ de retenir l'entreprise Motoculture du Trieux de Pontrieux pour un montant HT de 3 734.00 € l'achat d'une herse de désherbage,**

**➤ de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier et de solliciter une subvention auprès de la Région au titre de l'achat de matériels alternatifs au désherbage chimique.**

## **8- Achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes – Présentation devis**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les établissements recevant du public (ERP) ont l'obligation de posséder un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) afin d'agir au plus vite lors d'un arrêt cardiaque.

**Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Sano&pharm de Maubeuge pour un montant HT de 1 248.50 € pour l'achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes.**

## **9- Elections départementales et régionales –20 et 27 juin 2021**

Le conseil municipal a organisé les bureaux de vote et les permanences pour les deux scrutins.